

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
an	35 fr.
mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne, 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées
sans restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,
6 Juillet 1876.

Bulletin politique.

Les conservateurs avaient eu tort de pen-
ser que M. Gambetta, mieux informé sur la
déconvenue que réservait à son parti la
broyante campagne entreprise contre l'é-
cole Sainte-Genève, renoncerait à inter-
peller le ministre de la guerre.

Les jésuites, alors même qu'ils ont la sin-
gulière perversité de ne point donner prise à
leurs ennemis et de confondre l'hypocrisie
des complots savamment préparés contre
eux, sont encore appelés à jouer un rôle
dans les habiles combinaisons du parti ré-
volutionnaire.

S'ils ont l'impudence de n'être pas cou-
pables, si les attaques auxquelles ils sont en-
butte ne peuvent les atteindre et doivent
tourner contre ceux qui les menacent, les
jésuites ont du moins le privilège de fournir
à M. Gambetta le moyen d'exécuter une op-
portune diversion. Le chef de la gauche a
compris tout le profit qu'il pouvait tirer
d'une constante excitation à la haine des ca-
tholiques. Il connaît son parti et l'inepte
passion qui l'anime contre tout ce qui porte
l'empreinte « cléricale. »

Eprouve-t-il quelque embarras ; a-t-il
quelque trafic à dissimuler, quelque honte
à voiler ; son service ministériel expose-t-il
sa République à l'humble aveu de son im-
puissance : les jésuites sont là pour tout
couvrir, pour faire tout oublier et tout ab-
soudre.

Depuis que « la première Chambre répu-
blicaine » et « le premier ministre républi-
cain » ont entrepris de révéler à la France
la puissante fécondité du génie de la Répu-
blique, ce sont les « cléricaux » et les « jé-
suites » qui ont seuls occupé jusqu'ici l'ac-
tivité de nos législateurs.

Le pays est peut-être très-touché des ef-

forts que font ses élus pour le protéger con-
tre la domination ultramontaine. Mais, en-
core que le *péril clérical* ne nous paraisse
pas créer une concurrence très-redoutable
au *péril social*, le pays, croyons-nous, ne se-
rait point fâché que ses députés missent au-
tant d'ardeur à discuter des lois urgentes
qu'à demander des enquêtes sur les menées
ténébreuses des congrégations.

Dénoncer les jésuites, c'est un acte de bon
républicain ; mais tenir sa parole, restituer
aux communes, dans le plus bref délai possi-
ble, comme disait M. Ricard, les libertés qui
leur sont chères, discuter le budget, voter
les lois qui doivent réorganiser notre armée,
ce serait faire preuve d'un patriotisme qui,
pour n'être pas tout à l'avantage des bons
républicains, ne nuirait point cependant à
leur renommée.

La gauche est d'un avis différent. Ajour-
ner les discussions qui permettraient au
pays d'apprécier l'impuissance et l'incapa-
cité du parti républicain, c'est toute sa poli-
tique.

Ne lui parlez pas de restituer aux com-
munes « les libertés qui leur sont chères »,
d'assurer aux soldats obscurs et « égarés »
de la Commune la certitude légale qu'ils ne
seront plus poursuivis ; ce sont des ques-
tions qu'il faut ajourner. Tout est menace
budget, la réorganisation de l'armée, pour-
raient faire éclater un dissentiment entre la
majorité et le ministère qui doivent rester
unis, comme deux prisonniers liés l'un à
l'autre, et condamnés à se surveiller mutuel-
lement.

Mais l'immobilité qui résulte de cette
merveilleuse politique commence à fatiguer
le pays, et c'est pourquoi on lui donne à
certaines heures le spectacle de quelque at-
taque combinée contre les « jésuites ».

Les hommes de la gauche sont d'habiles
politiques ; lorsqu'ils craignent un débat,
ils l'ajournent, et ces législateurs honteux
ne savent qu'organiser des commissions
d'enquête.

Nous rougissons de cette comédie qui se
joue devant nous.

Mais il nous plaît de voir nos adversaires
travailler ainsi à exciter contre eux la répro-
bation publique. Ils fuient la lutte au grand
jour et ils réclament des enquêtes ; la lu-
mière ne nous fait pas peur ; nous la de-
mandons, nous voulons qu'elle soit éclat-
tante ; mais la fourberie des calomnieurs
appelle un châtement : l'enquête fera sur
elle la lumière, et les tribunaux lui infligeront
la flétrissure qu'elle mérite.

On écrit de Versailles (Chambre des dé-
putés), au sujet de l'interpellation sur l'inci-
dent de l'Ecole polytechnique :

Après trois jours de relâche, les comé-
diens originaires de la République nous ont
joué une tragi-comédie qui est appelée à
donner une haute idée de leurs talents et de
leurs mœurs.

Depuis quelque temps les radicaux, de-
venus par leur impuissance la risée du pays,
cherchaient une occasion de manifester.
Cette occasion, l'affaire des examens à l'E-
cole polytechnique la leur a présentée.
Aussi s'en sont-ils saisis avec une telle hâte
et un tel à-propos qu'on pourrait presque
dire qu'ils l'attendaient. Quand on étudie un
fait de cette nature, on s'aperçoit bien qu'ils
point nommé et à la bonne heure ce dont ils
ont besoin.

Ont-ils besoin d'une manifestation anti-
bonapartiste ? Vite leur providence dépose
dans un wagon de première classe un pla-
card qu'on adresse au citoyen Girerd. Ont-
ils besoin d'une manifestation anticléricale ?
Aussitôt la même providence imagine le ro-
man des examens de l'Ecole polytechnique.
Ce roman, trop précipitamment fait, manque,
il est vrai, de vraisemblance, mais c'est dans
son absurdité même que git toute sa force.
Qu'importe aux radicaux que le public
éclairé rie des calomnies qu'ils exploitent, si
les masses abruties par eux en sont les du-
pes ! Et d'ailleurs, cette calomnie une fois
éventée, leur inépuisable providence leur
en fournira une autre, et puis une autre. Ils

sont, sous ce rapport, assurés du pain de
chaque jour.

C'est donc, ainsi que je vous l'ai déjà fait
remarquer, avec une précipitation fébrile
qu'ils se sont jetés sur l'affaire en question.
N'ayant ni pain, ni repos, ni dignité, ni ins-
titution à donner à ce peuple auquel ils ont
tant promis, ils n'hésitent pas, pour sauver
leur popularité, à l'enivrer de haine et à le
saturer de colère.

Ainsi, comme les journaux de la secte
l'en avaient sommé, le citoyen Gambetta
qui, plus que tout autre, voudrait trom-
per l'appétit populaire qu'il est impuissant
à satisfaire, a, dès le début de la séance,
interpellé le ministre de la guerre sur les
faits qui se sont passés au concours des
examens d'admission à l'Ecole polytechni-
que.

Pendant quelque temps l'ex-dictateur,
dont l'embonpoint prend des proportions
inquiétantes pour la République, a essayé de
dissimuler sous de lourdes périphrases le
sentiment qui l'animait, ainsi que le but
même de son interpellation ; mais après
avoir joué un peu à l'homme politique, le
balconnier altéré de popularité a éclaté.
« Vous êtes là, s'est-il écrié, en face d'une
question qui touche à l'avenir même de ce
pays-ci, qui met en jeu — et vous savez
fluence de l'esprit de domination jésuiti-
que. »

Puis, au milieu des protestations indi-
gnées de la droite et des applaudissements
frénétiques de la gauche, il n'a pas craint,
préjugant le résultat de l'enquête qu'il de-
mandait, et violant toutes les lois de la jus-
tice, de l'équité et de l'honneur, de porter,
sans preuves, sans autres témoignages que
« ses soupçons », des accusations de dé-
loyauté contre des professeurs et de jeunes
candidats qui n'ont commis d'autre faute
que celle de travailler beaucoup pour se ren-
dre dignes de servir la patrie et de mourir
pour elle s'il le faut. Mais, si la vérité était
violée, la révolution était satisfaite, et c'est
au fond tout ce que cherchait l'orateur jaco-
bin. Aussi était-il rayonnant. Il voyait en

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

MÉMOIRES D'UN OUVRIER.

(Suite.)

Deux mois s'étaient passés ; et, pour ma part, je
tâchais d'oublier le neveu, quand un sergent de
ville se présenta dans mon taudis. J'étais heureu-
sement seul. Il me montra un chiffon de papier
avec mon nom et mon adresse à moitié effacés ; on
l'avait trouvé sur un assassiné !

Un peu troublé, je suivis le sergent à la Mor-
gue, et là je reconnus, sur les dalles, le corps de
Robert.

Il avait encore au cou la corde et la pierre qu'on
lui avait attachées pour le noyer. Les complices de
son vol avaient voulu en profiter seuls, et, comme
il arrive si souvent, le crime avait été puni par un
nouveau crime !

Geneviève ne sut la chose que longtemps après.

Jusqu'ici les meurtriers n'ont point été retrou-
vés : peut-être ont-ils subi à leur tour le sort
qu'ils avaient fait subir, car, dans le mal comme
dans le bien, il est rare qu'on ne récolte pas ce
qu'on a semé.

Quant à nous, le souvenir du malheureux qui
était venu jeter sa méchancelé à travers notre bon-
heur, se perdit bientôt dans des épreuves plus rudes ;
les mauvais jours approchaient et nous al-
lions être obligés, comme le disait l'ami Mauricet,
de nous garantir de l'orage sans cape et sans para-
pluie.

IX.

C'est une rude chose que de redescendre quand
on montait de si bon cœur, et le pain noir semble
dur à mâcher alors que les dents ont commencé à
s'amollir sur le pain blanc.

Je faisais bonne mine au mauvais sort ; mais dans
le fond j'avais un dépit rentré qui me rendait tout
déplaisant et donnait, comme on dit, mauvais goût
à la vie.

Bien qu'elle eût l'air aussi résolue, Geneviève
n'était pas plus résignée. Nous chantions chacun
de notre côté, mais pour narguer le sort, et non par
gaieté.

De peur de laisser son cœur s'ouvrir, on gardait
le silence, on enveloppait sa tristesse dans sa fierté,
et on s'endurcissait tout doucement.

Je le sentais bien, mais sans pouvoir faire autre-
ment. J'étais comme les gens qui chancellent ; pour
rester debout, il fallait me roidir.

Un soir, je revenais du travail le sac sur l'épaule,
et je montais le quartier en sifflottant ; j'allais sans
me presser, car la vue de mon ménage ne me ré-

joissait plus l'œil comme autrefois.

Je ne pouvais m'accoutumer aux vides qui s'é-
taient faits dans le mobilier, à la muraille sans ta-
pissure, et surtout à l'air soucieux de Gene-
viève.

Autrefois, tout était propre et gai, tout me sou-
haitait la bienvenue ; il y avait dans notre intérieur
comme un éternel rayon de soleil ; mais, depuis
notre ruine, on eût dit que les points cardinaux
étaient changés : du midi nous nous trouvions pas-
sés au nord.

Je montais donc à petits pas, en suivant les mai-
sons, sans prendre trop garde à une neige fine qui
tombait comme à travers un tamis et poudrait le
verglas dont la chaussée était couverte.

Près d'arriver au haut du faubourg, j'aperçus une
vieille femme qui s'épuisait à pousser devant elle
une de ces petites charrettes de *coureurs* qui sont
les boutiques ambulantes du peuple de Paris.

Le verglas rendait la tâche doublement labo-
rieuse. Une neige épaisse rayait le gros châle de
laine dans lequel elle était enveloppée et chargeait
les plis du madras qui la coiffait.

Elle haletait bruyamment, s'arrêtait de minute en
minute comme à bout de forces, puis redoublait de
courage.

Je fus pris involontairement de pitié. Le souvenir
de ma mère me traversa l'esprit, et, joignant la
marchande qui venait de s'arrêter :

— Eh ! la vieille, lui dis-je en souriant, il y a là
trop forte charge pour vous.

— C'est la vérité, mon fils, répondit-elle en es-
suyant son front où la sueur se mêlait au givre ;
les forces s'en vont avec l'âge, tandis que les
noix pèsent toujours leur poids. Mais le bon Dieu
fait bien ce qu'il fait ; il n'abandonne pas les pau-
vres gens.

Je lui demandai où elle allait ainsi : elle me
montra la barrière et voulut se remettre en
marche ; je posai alors la main sur un des bran-
cards.

— Laissez, lui dis-je doucement, c'est mon che-
min ; il ne me coûtera pas plus de faire route avec
votre brouette.

Et, sans attendre sa réponse, je la poussai devant
moi.

La vieille femme ne fit aucune résistance ; elle
me remercia simplement et se mit à marcher à mes
côtés.

J'appris alors qu'elle venait d'acheter aux halles
une provision qu'elle devait revendre.

Quels que fussent la saison et le temps, elle con-
tinuait à parcourir Paris jusqu'à ce qu'elle eût tout
placé.

Depuis trente années, elle vivait de ce com-
merce, qui lui avait fourni les moyens d'élever trois
fils.

— Mais quand je les ai eus grands et forts, on

esprit les faubouriens mangeant du prêtre et oubliant, grâce à cette nourriture étrange, et l'amnistie, et l'impôt sur le capital, et la loi municipale, et enfin la vie à bon marché, toutes choses qu'on leur avait promises et qu'on ne songe guères à leur donner !

Mais ici s'est produit un incident qui a donné à cette séance le caractère tragi-comique dont j'ai parlé en commençant.

Comme le citoyen Gambetta rappelait je ne sais quel fait d'indiscrétion qui aurait eu lieu lors des examens, M. Robert Mitchell, avec cet esprit d'à-propos qu'on lui connaît, lui lance une maligne interruption. Ne trouvant pas pour l'instant une réplique passable, ou voulant compléter le festin démagogique par une hécatombe bonapartiste, l'ex-dictateur, que le beau sexe des tribunes commence à trouver très-épais, s'est tourné vers les députés de l'appel au peuple et leur a lancé une apostrophe où il n'y avait qu'un mot intelligible, mais il l'était : « Nous sommes débarrassés de la pourriture impériale. » Il y a deux ans, à propos de la fameuse pièce Girard, le citoyen Gambetta qualifiait les bonapartistes de « misérables. » Aujourd'hui il les qualifie de « pourris. » Il y a progrès.

Mais ce progrès, par trop démocratique, n'a pas été du goût des bonapartistes. Tous se sont levés et ont fait pleuvoir sur Gambetta une grêle d'interruptions telles que celles-ci : « C'est du 4 septembre que date la pourriture. » — « Parlez de la pourriture de Garibaldi et de Bordone ! » — « Que l'orateur nous parle de son voyage de Saint-Sébastien ! » — « On nous donne alors le droit de dire que la République est un fumier ! » — Et toutes ces aménités étaient accompagnées de clameurs, de menaces, de vociférations déchirant l'air et faisant « du sanctuaire des lois » un affreux pandémonium.

Pendant cette avalanche, le citoyen Gambetta s'adosse au bureau du président, et là il affecte des poses tellement grotesques, que l'auditoire finit par en rire. Nul doute que l'obèse tribun n'en eût ri lui-même s'il se fût vu dans une glace. Et ce qui rendait cette attitude particulièrement bouffonne, c'est l'effort qu'il faisait pour la rendre dramatique. C'était la caricature de Danton, après avoir prononcé quelques petits speechs anodins, M. Grévy parvient à dominer le tumulte. Alors M. le général de Cissey d'abord et M. Waddington ensuite répondent à Gambetta. M. le ministre de l'instruction publique rétablit quelques faits dénaturés par l'orateur jacobin, mais il en a maintenu un contre lequel nous avons déjà plusieurs fois protesté. Selon lui, l'école Sainte-Genève aurait connu l'indiscrétion en même temps que les autres collèges. C'est là une erreur, une grosse erreur.

M. le comte de Mun l'a signalée et a demandé en termes énergiques, et avec cette insistance que donne le bon droit, qu'une enquête soit faite. M. Gambetta prétend que l'indiscrétion vient de l'école Sainte-Genève et prétend s'en faire un argument

pour tirer sur l'Eglise, à laquelle il vient, sous le nom de jésuitisme, de déclarer la guerre. Eh bien, c'est pour déjouer cette trame, et pour remonter à la source de cette invention, que nous demandons, nous aussi, une enquête. C'est en vain que les radicaux, obéissant à un mot d'ordre, ont essayé de distinguer entre les jésuites et les catholiques ; M. de Mun a fait justice de cette tactique et a déclaré que tous les catholiques font cause commune avec ceux que les révolutionnaires attaquent. Donc plus d'équivoque.

Après le remarquable discours de M. de Mun, le citoyen Gambetta, voulant sans doute bien établir le contraste qu'il y a entre un orateur catholique et un harangueur de populace, est remonté à la tribune, où, à défaut de raisonnement, il s'est livré à des grossièretés et à des provocations nouvelles. Il s'en est suivi un nouveau déchaînement de colères et de menaces entre bonapartistes et radicaux. Un instant nous avons craint que les deux groupes adverses ne se ruassent l'un sur l'autre. Cependant M. Grévy s'étant mis à servir quelques petites cuillerées de bouillie à droite et à gauche, s'est rendu maître de la situation. Il n'y avait qu'une blessée, c'était la France ; mais il y a longtemps qu'on ne s'en occupe plus.

La séance s'est terminée par la validation du citoyen Giraud dans l'arrondissement de Melle. En vain, M. Damaudat a établi que l'élection était bien autrement vicieuse par des excès de tout genre que l'élection invalidée de M. de la Chevrière ; vainement il a rappelé que le citoyen Giraud, magistrat et décoré de l'empire, avait jadis beaucoup crié : Vive l'Empereur ! il est maintenant radical, cela répond à tout.

Nous croyons devoir reproduire, d'après le *Journal officiel*, le passage du compte rendu de la Chambre concernant la violente dispute qui a eu lieu entre les députés bonapartistes et les députés républicains :

M. Robert Mitchell. — C'était avant la République, cela !

M. Gambetta. — C'était l'an dernier : la République était proclamée... (Interruption à droite.) M. Robert Mitchell dit : C'était

Plusieurs membres à gauche. — Ne répondez pas !

M. Gambetta. — Soyez sans inquiétude, je veux répondre. M. Robert Mitchell me dit : « c'était avant la République ! » Il se trompe, la République existait. Elle n'était peut-être pas confiée à des mains très-républicaines ; mais, grâce à Dieu, depuis 1870, nous sommes débarrassés de la pourriture impériale... (Bravos et bruyants applaudissements à gauche et au centre. — Vives protestations à droite.)

MM. Granier de Cassagnac, Rouher, Tristan Lambert, de Guillouet et plusieurs autres membres siégeant à droite se lèvent et protestent avec une grande vivacité.

(De bruyantes interpellations s'échangent entre la droite et la gauche de la Chambre.)

M. Ernest Dréolle, à M. Gambetta. — Vous avez prêté serment à l'Empire !

M. Granier de Cassagnac père. — Oui, et vous vous en êtes fait honneur !

M. Ernest Dréolle. — Ce qui ne vous a pas empêché de le violer, ce serment !

M. le baron de Saint-Paul, à M. Gambetta. — Vous vous trompez de date : la pourriture, elle date du 4 septembre ! (Bruit confus.)

M. le baron Tristan Lambert. — C'est abominable ! On ne doit pas tolérer un pareil langage.

M. le président. — Demandez la parole pour répondre, mais cessez ces interruptions.

M. Robert Mitchell. — Je la demande.

M. d'Ariste. — Qu'est-ce qui a le plus aidé au succès des Prussiens, si ce n'est le 4 septembre ?

M. le baron Tristan Lambert. — Le 4 septembre n'a pas la parole...

M. le président. — N'interrompez donc pas, M. Tristan Lambert !

M. le baron Tristan Lambert. — Nous ne pouvons pas laisser insulter l'Empire.

M. le président. — Veuillez, monsieur, ne pas interrompre, reprendre votre place et garder le silence, ou je serai forcé de vous rappeler à l'ordre.

M. de Guillouet. — Nous sommes cent ici que l'orateur a insultés à la tribune. Veuillez le rappeler à l'ordre, monsieur le président ! (Exclamations à gauche. — Agitation tumultueuse.)

M. le baron de Septenville. — Ce n'est pas seulement cent de ses collègues, c'est huit millions de Français que l'orateur insulte. (Bruit général et confus.) L'Empire n'a-t-il pas été sanctionné par la nation ?

Voix au centre. — Pas après Sedan !

M. Gambetta, à la tribune, s'efforce vainement de se faire entendre.

M. le président. — Cette situation n'est pas parlementaire ; il faut qu'elle ait un terme. (Très-bien ! à gauche et au centre.)

M. le baron Tristan Lambert, à M. Gambetta. — Parlez de la pourriture Garibaldi et Bordone !

Plusieurs membres à droite. — Il faut que ce mot-là soit retiré ! (Non ! non ! à gauche.)

M. de Guillouet. — Que ceux qui parlent de pourriture impériale rendent leurs comptes !

pourriture impériale quand on est allé à Saint-Sébastien au lieu de venir rendre ses comptes !

M. le baron de Septenville. — Que l'orateur nous parle de son voyage à Saint-Sébastien ! Qu'est-il allé faire à Saint-Sébastien ?

M. le président. — L'orateur a eu le tort d'employer une expression aussi peu parlementaire, qu'on ne devrait jamais se permettre à l'adresse de ses adversaires politiques. (Très-bien ! très-bien ! et applaudissements à droite.)

M. Haenjens. — Il faut que le mot soit retiré !

M. le président. — Mais vous, messieurs, (se tournant vers la droite), vous avez eu tort aussi de l'assaillir par des interruptions provocantes et tellement bruyantes, et telle-

ment persistantes qu'elles ne permettent pas même au président de remplir son devoir. (Réclamations sur divers bancs à droite.)

M. Paul de Cassagnac. — On nous donne le droit alors de dire que la République n'est qu'un fumier. (Vifs murmures à gauche et au centre.)

Voix nombreuses. — A l'ordre ! à l'ordre !

Chronique générale.

LA POLITIQUE D'AJOURNEMENT.

La politique intérieure chôme en ce moment. La Chambre des députés, n'ayant plus rien à invalider, ajourne les projets de loi qui lui sont proposés ; bientôt, dit-on, elle s'ajournera elle-même et se donnera des vacances.

Le pays, auquel on avait promis tant de merveilles, trouvera peut-être que nos députés se lassent promptement de ne rien faire. Mais la campagne est si belle, qu'il est bien permis, après tout, d'oublier un peu le budget de l'Etat ! Est-ce que l'on peut songer à la loi municipale lorsqu'un soleil algérien brûle les pavés de Versailles, tandis que là-bas aux Sables-d'Olonne les brises de la mer rafraîchissent la température !

Il faut convenir d'ailleurs que le soleil vient fort à propos tirer d'embaras quelques-uns de nos hommes politiques.

Jusqu'à présent, en effet, le ministère a trouvé qu'un moyen de résister aux exigences de la gauche, et ce moyen c'est le soleil qui le lui a donné.

Ajournons les difficultés menaçantes ! Il fait si chaud ! Les discussions sont toujours dangereuses lorsque le thermomètre marque trente-cinq degrés ! Au mois d'octobre, les pluies seront venues, et avec elles les fraîcheurs de l'automne, les nerfs déchaînés de nos honorables seront moins irascibles ! Il sera temps alors, c'est-à-dire après les vendanges, de songer aux affaires, de travailler le budget, la loi municipale et le reste !

Mais si le soleil conspire pour le ministère, on dit que M. de Marcère craint que quelque raison l'arrivée d'un orage subit viendrait à l'improviste emporter la politique d'ajournement et ses serviteurs, les applaudissements de ceux qui la trouvent indigne d'une nation comme la France.

(Indépendant d'Indre-et-Loire.)

On lit dans le *Moniteur universel* :

La manie de l'ajournement continue à sévir dans les rangs du parti républicain. La réunion parlementaire dont M. Albert Grévy est le pontife, après avoir laissé entendre dans sa récente entrevue avec M. le général de Cissey qu'elle consentirait à un ajournement sur la loi municipale, a décidé qu'elle en proposerait un autre sur l'interpellation de M. Raspail, interpellation qui doit être développée aujourd'hui par son auteur.

me les a pris, me dit la pauvre femme ; deux sont morts à l'armée et le dernier est prisonnier sur les pontons.

— De sorte, m'écriai-je, que vous voilà seule, sans autre ressource que votre courage !

— Et le protecteur de ceux qui n'en ont pas d'autre, ajouta-t-elle. Faut bien que le bon Dieu ait quelque chose à faire dans son paradis ; et à quoi passerait-il son temps, si ce n'était à prendre soin des créatures comme moi ? Allez, allez, on a beau être vieille et misérable, l'idée que le roi de tout vous regarde, qu'il vous juge et vous tient compte, ça vous soutient ! Quand j'ai trop de fatigue, que mes pieds ne peuvent plus me porter, eh bien ! je me mets à genoux, je lui dis tout bas ce qui me chagrine, et quand je me relève j'ai toujours le cœur plus léger. Vous êtes encore trop jeune pour sentir ça ; mais un jour viendra où vous comprendrez pourquoi on apprend à dire aux petits enfants : « Notre père qui êtes aux cieux. »

Je ne répondis pas, mais je sentais que la lumière était venue ! La vieille marchande continua de même jusqu'au haut du faubourg. Pour toutes ses grandes épreuves, elle avait cherché une consolation plus haut que la terre, dans un monde où rien ne pouvait changer.

En l'écoutant parler, mon cœur battait. Je regardais cette vieille femme boitant, la tête bran-

lante, déjà courbée comme pour ramasser son drap mortuaire, et je m'étonnais de la trouver plus forte que moi et que Geneviève.

C'était donc vrai que l'homme avait besoin d'un autre point d'appui que les hommes, et que, pour se tenir solidement sur cet échafaudage qui composait la vie, il fallait une corde nouée dans le ciel !

Quand je quittai la marchande, près de la barrière, elle me remercia ; mais, à vrai dire, c'était moi qui lui devais de la reconnaissance, car elle avait réveillé des idées qui dormaient au fond de mon esprit.

J'arrivai au logis tout occupé de ma rencontre. Ce soir-là, sans que j'aie su pourquoi, Geneviève était plus triste ; il me sembla même qu'elle avait les yeux rouges.

On soupa sans rien dire ; l'enfant s'endormit ; puis on resta près du feu qui s'éteignait.

Ce fut seulement quand l'horloge sonna que Geneviève se leva avec un soupir. C'était l'heure du coucher. Alors je me levai aussi ; je pris la main de la chère femme, et, l'amenant contre mon épaule :

— Voilà trop longtemps que nous portons notre chagrin tout seuls, lui dis-je presque bas ; demandons à Dieu d'en prendre sa part.

Et je me mis à genoux ; Geneviève en fit autant sans rien dire. Je commençai alors à répéter toutes

les prières que j'avais apprises dans mon enfance et qui étaient restées depuis, comme en dépôt, dans un coin de mon cœur.

A mesure que les mots me revenaient à la mémoire, il me semblait leur trouver un sens que je n'avais jamais saisi : c'était comme une langue que je comprenais pour la première fois.

Je ne puis dire si quelque chose de pareille se passait chez Geneviève, mais je l'entendis bientôt qui pleurait tout bas.

Quand je me relevai, elle m'embrassa en sanglotant.

— Tu as eu une idée qui nous sauve, me dit-elle ; maintenant que tu m'as fait repenser à Dieu, je sens que je pourrai retrouver du courage !

Et, de fait, depuis ce jour, tout alla mieux au logis. Nos cœurs étaient détendus ; nous recommençâmes à penser tout haut ; la prière du soir nous était toujours une espèce de repos et comme d'attendrissement.

Pauvre vieille femme, tandis qu'elle me racontait sa vie, elle ne se doutait guère du bien qu'elle allait me faire. Depuis je ne l'ai jamais revue ; mais plus d'une fois je l'ai bénie avec Geneviève.

— Tu vois bien que le temps des bonnes fêtes n'est point tout-à-fait passé, me disait celle-ci, puisque tu en as trouvé une qui, pour paiement d'un léger service, t'a donné un talisman de résignation.

Quoique forcément revenu à la truelle, je n'étais point perdu l'espoir de rentrer dans les entreprises et c'était souvent pour moi un grand crépuscule de voir passer en d'autres mains des affaires dont je connaissais tous les avantages.

Fallait malheureusement, pour l'entreprendre, une avance de quelques centaines de francs.

Je m'en retournais au chantier, assez triste de ne pouvoir saisir une si heureuse occasion, quand deux larges mains s'appuyèrent sur mes épaules. Je me retournai brusquement : c'était Maurice.

Le maître maçon, retenu depuis plusieurs mois en Bourgogne, était revenu pour affaire à Paris, d'où il repartait le soir même.

Il me fit entrer chez le marchand de vin, et qu'il me fût permis de dire, il fallut redevenir à lui.

La prospérité avait engraisé Maurice, qui était vêtu d'une splendide veste d'elbeuf à petites poils d'un castor à longs poils et d'une cravate de cerise.

Le cœur était toujours le même, mais le ton était haussé d'un cran ; Maurice ne doutait plus de rien depuis qu'il se trouvait à la tête de cinquante ouvriers.

Je l'avais toujours vu si raisonnable que son aplomb me parut seulement la conscience de sa prospérité. (La suite au prochain numéro.)

Nous sommes donc dès ce moment en présence d'une Chambre qu'on pourrait appeler introuvable. Cette Chambre existe, elle pèle parler d'elle; mais elle se dérobe chaque fois qu'elle est appelée à discuter une question un peu sérieuse. Les politiques qui la dirigent font de l'opportunité à outrance; et cela dure ainsi depuis quatre mois! Mais cela peut-il durer pendant quatre ans?

L'élection de M. Giraud, nommé député dans l'arrondissement de Melle (Deux-Sèvres), vient d'être validée par la Chambre des députés. Le bureau proposait l'admission de M. Giraud, malgré les protestations qui avaient été faites contre son élection. M. Lorgeotte a rendu compte des opérations électorales; puis M. Damaud a combattu les conclusions du rapport. On l'on a été bien sévère pour M. Aymé de la Chevrelière, a-t-il dit, où l'on est bien indulgent pour M. Giraud.

En effet, M. Giraud, a obtenu à la seconde élection une majorité moindre que celle qu'avait obtenue M. de la Chevrelière à la première élection, et l'ingérence officielle s'est bien plus nettement manifestée en faveur de M. Giraud qu'elle ne s'était manifestée en faveur de M. de la Chevrelière.

La candidature de M. Giraud a reçu l'appui de M. Ricard; des nominations et des désignations ont été faites dans tout l'arrondissement de Melle et dans le département des Deux-Sèvres pour bien établir que M. Giraud jouissait de la faveur gouvernementale.

Le sous-préfet de Melle fut non-seulement révoqué, mais remplacé sur l'heure, à titre provisoire, par un conseiller municipal, bien connu par ses sentiments d'hostilité contre M. Aymé de la Chevrelière, et neveu de M. Ricard.

Un juge de paix a été nommé dans des conditions analogues. Ces mesures ont eu une influence considérable sur l'élection.

L'attitude de l'administration vis-à-vis des maires et des instituteurs n'a pas été moins caractéristique. Ceux qui passaient pour favorables à M. de la Chevrelière ont reçu l'injonction de rester neutres; les autres ont été encouragés.

L'intimidation a été largement pratiquée. En résumé, la candidature de M. Giraud présente un caractère incontestable de candidature officielle; si l'élection de M. de la Chevrelière a été invalidée parce que le sous-préfet avait loyalement recommandé ce candidat à quelques maires, ne faut-il pas, à plus forte raison, invalider l'élection de M. Giraud qui présente des faits beaucoup plus graves?

On a surpris la bonne foi des électeurs en présentant M. Aymé de la Chevrelière sous de fausses couleurs, en dénaturant ses votes et ses intentions. M. Giraud a dit, dans une de ses proclamations, que son concurrent voulait ramener Henri V et la domination du clergé au risque de fomenter la guerre civile.

La vérité est qu'à l'Assemblée nationale M. de la Chevrelière siégeait sur les bancs du centre droit et s'est toujours montré respectueux de la légalité et des décisions de la souveraineté nationale.

On aurait pu répondre à M. Giraud que son républicanisme actuel n'est qu'un masque sous lequel se cache sa reconnaissance pour l'Empire, qu'il a servi avec dévouement et bonheur.

L'orateur a cité des paroles par lesquelles M. Giraud, en prenant possession de la présidence du tribunal de Niort, exprimait ses sentiments de reconnaissance pour l'Empire et d'attachement pour la personne de l'empereur.

On retrouve le même langage dans une circulaire de M. Giraud lorsqu'il était candidat au conseil général, et dans plusieurs autres documents.

Aussi justement qu'on reprochait à M. de la Chevrelière de vouloir ramener le drapeau blanc, on aurait pu accuser M. Giraud de vouloir ramener l'Empire.

On a dénaturé les votes de M. de la Chevrelière, concernant le pouvoir temporel du Pape et le repos du dimanche. La Chambre a appliqué des principes sévères en matière électorale; elle prouvera qu'elle n'était pas animée en cela par des sentiments de parti, en invalidant l'élection de M. Giraud.

Après une réplique de M. Giraud, les conclusions du rapport validant l'élection de M. Giraud à Melle ont été adoptées.

La Chambre a aussi validé l'élection de M. de La Rochejaquelein, député de l'arrondissement de Bressuire, qui avait été invalidé après le 20 février.

Etranger.

Événements d'Orient.

L'ambassade ottomane communique le télégramme suivant :

« Le ministre des affaires étrangères à l'ambassadeur ottoman, à Paris.

» Constantinople, 4 juillet, soir.

» Le 3 juillet, les Serbes ont attaqué les troupes impériales campées dans la plaine d'Urku (Prokoplie). Après un combat de plus de cinq heures, l'ennemi a été forcé de battre en retraite, laissant cinq cents morts sur le terrain. Les troupes impériales ont pris aux Serbes un grand nombre de fusils.

» Du côté de Beljina, nos soldats ont été victorieux dans les divers engagements qu'ils ont eus avec les Serbes; il leur ont fait des prisonniers, ont pris à l'ennemi plus de deux cents fusils et lui ont infligé des pertes qu'on évalue à deux cents morts et à plus de quatre cents blessés.

Vienne, 5 juillet.

Un télégramme officiel de Belgrade annonce que le général Tcherniaeff, s'avançant vers Piro, s'est emparé d'Akpalanka.

Une attaque des Turcs sur Zaitchar a été repoussée. Les Serbes restent sur la défensive à Zaitchar.

Ranko Olimpitz a enlevé les fortifications extérieures de Beljina.

Jusqu'à présent, l'avantage a été du côté des Serbes.

Le prince de Monténégro a ordonné de bombarder Medun, point fortifié important situé sur une colline près de Podgoritza, et de s'en emparer.

Il résulte de l'ensemble des dépêches contradictoires qui nous parviennent qu'en Serbie la frontière est à été forcée par les Turcs, qu'au contraire la frontière sud a été franchie par le corps d'armée du général Tcherniaeff, et la frontière ouest par le corps d'armée du général Ranko Olimpitz; qu'enfin la frontière sud-est du Monténégro a été franchie par les Monténégrins.

Toutefois, l'engagement le plus sérieux qui ait eu lieu est celui de Zaitchar (frontière serbe-est).

Londres, 5 juillet, 2 h. 30.

Le journal *l'Echo* publie dans son édition de ce soir un télégramme de Belgrade annonçant que les tranchées et les travaux de défense établis par l'armée turque au-devant de la ville de Beljina ont été pris d'assaut par les Serbes. La ville de Beljina est en flammes. (Agence Maclean.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Cours public et gratuit de Viticulture

Professé par M. DU BREUIL,

A SAUMUR, DANS LA SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Leçons théoriques.

Vendredi 7 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Suite de la création d'un vignoble. — Multiplication de la vigne.

Samedi 8 juillet, à 9 h. 1/2 du matin.

Suite de la création d'un vignoble. — Forme de la plantation. — Plantation.

M. le baron de Reinach-Werth, préfet de Maine-et-Loire, a reçu mardi les autorités, les fonctionnaires de l'ordre administratif et les états-majors des différents corps en garnison à Angers.

A midi, le maire d'Angers et ses trois adjoints, suivis du Conseil municipal, du Bureau de bienfaisance, de l'administration des hospices et des employés de la mairie, se sont rendus en grande pompe à la préfecture, ayant pour escorte la compagnie des sapeurs-pompiers, avec les tambours, la musique et le drapeau. Pendant la marche par le boulevard et la rue Saint-Aubin, la musique a joué ses plus jolis airs; elle s'est également fait entendre dans la cour de la préfecture.

Voici les paroles adressées à M. le préfet par le maire d'Angers, M. Mourin :

« Monsieur le préfet,

» Au nom de l'administration et du Conseil municipal d'Angers, j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue dans le chef-lieu du département de Maine-et-Loire, au milieu de cette population libérale dont, j'en suis assuré, vous apprécierez bientôt les sentiments patriotiques, l'esprit d'ordre, les habitudes laborieuses.

» En communauté d'opinions avec la majorité de nos concitoyens, attachés fermement comme eux à la Constitution que le pays s'est donnée, nous saluons en vous le représentant de la République, le plus haut mandataire de l'Etat parmi nous.

» Nous vous demandons et, permettez-moi de vous le dire, nous espérons votre bienveillant appui pour la bonne gestion des intérêts municipaux qui nous sont confiés, et nous vous offrons, dans les limites de nos attributions et de nos pouvoirs, notre concours dévoué pour aider au fonctionnement régulier de nos institutions nationales.

D'après le *Patriote*, « M. le préfet a répondu, dans une allocution pleine de courtoisie, qu'il était heureux de la bienvenue qui lui était souhaitée; qu'il considérait comme une grande faveur d'avoir été appelé par le maréchal de Mac-Mahon à administrer le beau département de Maine-et-Loire. Il a assuré l'administration que, en tout ce qui concerne les intérêts de la cité, elle pourrait compter sur son appui et son dévouement.

» M. le préfet a ajouté que dans l'exercice de la mission qui lui était confiée, la Constitution trouverait en lui un serviteur respectueux et au besoin un défenseur.

Avant de se retirer, M. Mourin a présenté à M. le préfet les officiers des sapeurs-pompiers et les fonctionnaires administratifs qui l'accompagnaient.

Dans l'après-midi, M. le préfet s'est transporté à la mairie et a rendu à la municipalité la visite qu'il avait reçue.

Le sieur Crochard, cultivateur à Saint-Nicolas-de-Bourgueil, s'est donné volontairement la mort en se jetant dans une mare profonde d'environ un mètre, située à peu de distance de la maison qu'il occupait.

Ce malheureux, qui n'avait que 34 ans, laisse une petite fille de sept ans que sa mort plonge dans le dénuement le plus complet. Sa femme est folle et est renfermée dans une maison. C'est le chagrin qui a poussé cet infortuné au suicide.

A Pouzay, arrondissement de Chinon, le jeune domestique de M. Grosset, propriétaire, s'est noyé dans la Vienne où il était allé baigner les trois chevaux de son maître. Ce n'est qu'après un quart d'heure d'actives recherches qu'on a pu retrouver son corps; malheureusement, l'asphyxie était déjà complète.

LES FÊTES DES SABLES-D'OLONNE.

Les fêtes pour l'inauguration du Casino des Sables ont commencé le samedi 4^{er} juillet et se sont continuées avec tout l'attrait et les séductions que peuvent offrir un programme des plus attrayants.

La Compagnie de la Vendée a vraiment bien fait les choses. De nombreuses invitations avaient été lancées, et tous les trains, doublés par les wagons réservés mis à la disposition des invités, prenaient à chaque station importante un supplément de voyageurs allant assister aux fêtes organisées par la Compagnie.

Il en résultait sur tout le parcours une animation inaccoutumée. Aux Sables, où chaque train qui arrivait amenait de nouveaux visiteurs, il y avait partout un peu d'encombrement. On a pris d'assaut les hôtels, on a cherché à la hâte un abri, et quand on a été assuré d'un gîte et du couvert, on est allé se promener sur le remblai, d'où l'on peut admirer le vaste panorama de cette plage sans rivale, et respirer la fraîche brise qui vient du large. Après cette première satisfaction, on est allé jeter un coup d'œil curieux aux salons du Casino, qui n'étaient pas ouverts encore et où des ouvriers terminaient les préparatifs pour le bal qui a eu lieu le soir.

Ce bal a été très-brillant. On a dansé dans la grande salle, où un nombreux orchestre exécutait un répertoire des plus variés, et dans un autre salon où les accords moins bruyants du piano n'excluaient pas l'entrain, car les danses ne se sont terminées qu'à trois heures du matin.

Les glaces et les rafraîchissements offerts aux invités par la Compagnie de la Vendée ont été prodigués pendant toute la durée du bal.

Il y a eu, en outre, concert samedi dans la journée; le soir feu d'artifice et retraite aux flambeaux. Le dimanche, le programme comprenait également concert, soirée dansante, et il y a eu en plus des divertissements publics dans la journée avec représentation dramatique et lyrique dans la soirée.

La Compagnie de la Vendée a fait quelque chose de fort utile en créant le Casino, et les baigneurs qui, malgré la belle plage des Sables, la trouvaient un peu triste et monotone, auront désormais les distractions qu'on trouve d'ordinaire aux bains de mer.

Un temps fort beau a favorisé les courses de Savenay. A une heure de l'après-midi, commençaient, dans l'hippodrome de la Justice, ces joutes ardentes, animées encore par la présence d'un public nombreux. Une vaste tribune avait été dressée, et l'on y voyait briller les mille couleurs des toilettes printanières. La musique de Savenay, sous la direction de son habile chef, M. Raux, a contribué pour sa bonne part à l'éclat et à la beauté de la fête. Quelques amateurs, venus de Nantes et des environs de Savenay, se sont joints avec un empressement gracieux à ce premier groupe de musiciens. Dans les intervalles et pendant la durée de chaque course, les morceaux les plus variés charmaient les spectateurs. Aucun accident n'est venu attrister le spectacle.

L'entrée en ville s'est faite au son d'un pas redoublé d'un effet entraînant et qui a été comme le bouquet de la fête du jour.

Un journal de Lyon a pris l'initiative d'une pétition aux vœux de laquelle la presse et l'industrie s'associent de grand cœur.

Cette pétition signale au gouvernement l'infirmité du traitement alloué aux facteurs du télégraphe, dont la présence constante, les courses souvent fort longues et toujours hâtées, méritent une rémunération plus élevée.

Ce traitement, qui avait peut-être sa raison d'être à l'origine, ne s'explique plus aujourd'hui que la cherté des vivres a rendu la vie difficile pour tous, aujourd'hui encore que la télégraphie privée a pris un développement considérable et rapporte au gouvernement des bénéfices importants.

Espérons que, tenant compte de justes considérations fort convenablement exposées, l'Etat améliorera la situation des intéressés auxiliaires qui lui sont recommandés.

Pour les articles non signés : P. GODER.

État civil de la ville de Saumur

Du 1^{er} au 30 juin 1876.

NAISSANCES.

Le 2. — Marie-Delphine Éon, rue des Boires. — Fernand Bersoulé, rue Saint-Nicolas.

Le 5. — Marguerite Ory, hameau du Petit-Puy. — Aimée Martreau, à l'Hospice.

Le 6. — Marie-Jeanne-Octavie Blanc, rue Beaurepaire.

Le 8. — Berthe Bodin, rue de Bordeaux.

Le 9. — Andréa-Marie Daviau, place de l'Arche-Dorée.

Le 10. — Marie-Louise Delormeau, à l'Hospice. — Alexis-Émile-Julien Gastault, rue des Moulins. — Mathilde Lemoine, rue Duplessis-Mornay.

Le 11. — Pauline-Marie Guinaudeau, rue Dacier.

Le 12. — Eugénie-Augustine-Jeanne Choisy, rue Basse-Saint-Pierre.

Le 14. — Jules-Eugène Guyard, rue de Fenet. — Paul Proger, rue de la Visitation.

Le 15. — Léonie Herculin, rue Notre-Dame. — Léon-Jean Vrain, rue des Moulins. — Pierre-Raymond Dubas, rue d'Orléans.

Le 17. — Paul Briardeau, route d'Angers. — Émile Egrillard, rue du Collège.

Le 19. — Armand-Louis Albert, rue de la Visitation. — Florentine Lemarquand, rue de la Visitation. — Augustine Fouques, rue du Portail-Louis.

Le 20. — François Platel, rue de Lorraine. — Charlotte Richer, rue de Fenet. — Henri-Louis-Marie Oger, rue du Puits-Neuf.

Le 25. — Marie-Jeanne-Mélanie Guignard, quai de Limoges.
 Le 26. — Marie Niel, à l'Hospice.
 Le 27. — Lucie Goulu, rue du Portail-Louis.
 Le 29. — Marie-Louise Platteau, rue Dacier.
 Le 30. — André-Charles Guth, rue Saint-Nicolas. — Eugène Jourdan, rue de l'Hôtel-Dieu.

Théâtre de Saumur.

JEUDI 6 juillet 1876.

REPRÉSENTATION EXTRAORDINAIRE

Donnée par MM. TALIEU, Eugène BONDOIS et TOUZE, régisseurs de l'Odéon, SICARD, GRAN-

DIER, AMAURY, M^{mes} ALICE LODY, MASSON et V. BOOSS, artistes du théâtre de l'Odéon.

LE JUIF POLONAIS, pièce en 3 actes et 5 tableaux, par Erckmann-Chatrian.

M. TALIEU remplira le rôle de *Mathis*, qu'il a créé à Paris.

Au public! prologue d'ouverture de M. Ernest d'Hervilly, dit par M. Sicard.

L'ANGLAIS ou le Fou raisonnable, comédie en un acte, de Patrat.

M. Eugène BONDOIS remplira le rôle de *Spleen*; M^{me} A. LODY celui de *Thérèse*.

Ordre : 1. Au public; 2. le Juif polonais; 3. l'Anglais.

Bureaux à 7 h. 1/2; rideau à 8 h.

Aux Porteurs du Haïti.

Le coupon de l'Emprunt de Haïti échu le 1^{er} juillet, n'étant pas payé, il y a urgence à prendre les mesures conservatoires nécessaires.
 La direction des deux journaux FIGARO FINANCIER et LA SITUATION, 26, rue Feydeau, Paris, se charge sans frais de la représentation des porteurs de titres et de la défense de leurs droits.
 Envoyer adhésion, par lettre, en indiquant les numéros des titres et leur valeur.

Quelque chose d'intéressant!

L'annonce de fortune de Samuel Heckscher senior, à Hambourg, qui se trouve dans le numéro d'aujourd'hui de notre gazette, est bien intéressante. Cette maison s'est acquise une si bonne réputation par le paiement prompt et discret des montants gagnés ici et dans les environs, que nous prions tous nos lecteurs de faire attention à son insertion de ce jour.

CHEMIN DE FER DE POITIENS

Service d'été, à partir du 26 juin

Départs de Saumur :		Arrivées à Poitiers :	
6 h. 20 m. matin.	11 — 30 —	10 h. 30 m. matin.	4 — 30 —
1 — 30 — soir.	7 — 40 —	9 — 30 —	11 — 41 —
Départs de Poitiers :		Arrivées à Saumur :	
5 h. 50 m. matin.	10 — 45 —	9 h. 37 m. matin.	3 — 30 —
12 — 30 — soir.	6 — 20 —	7 — 39 —	11 — 18 —

Tous ces trains sont omnibus.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 6 JUILLET 1876.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance décembre.	67	90	» 65	Soc. gén. de Crédit Industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	720	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	680	»	5
4 1/2 % jouiss. septembre.	98	»	» 40	Crédit Mobilier	155	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	555	»	17 50
5 % jouiss. novembre	105	10	» 60	Crédit foncier d'Autriche	455	»	»	Société autrichienne, j. janv.	542	50	2 50
Obligations du Trésor, t. payé.	490	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	427	50	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	328	»	»	Est, jouissance nov.	588	75	6 25	Orléans	319	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	488	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	957	50	2 50	Paris-Lyon-Méditerranée.	315	»	»
— 1865, 4 %	503	50	»	Midi, jouissance juillet.	760	»	»	Est	312	»	»
— 1869, 3 %	373	»	»	Nord, jouissance juillet.	1350	»	»	Nord	321	»	»
— 1871, 3 %	352	»	»	Orléans, jouissance octobre.	997	50	2 50	Ouest	315	»	»
— 1875, 4 %	475	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	640	»	1 25	Midi	314	50	»
Banque de France, j. juillet.	3575	»	»	Vendée, 250 fr. p. j. jouiss. juill.	1200	»	»	Deux-Charentes.	300	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	660	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	14	50	»	Vendée	255	»	»
Crédit agricole, 200 fr. p. j. juill.	365	»	»	Société Immobilière, j. janv.	315	»	2 50	Canal de Suez.	515	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	345	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.							
Crédit Foncier, act. 500 fr. 250 p.	725	»	10								

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

GARE DE SAUMUR

(Service d'été, 1^{er} mai 1876)

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin, express-poste.	6 — 45 — — — — —	9 — 1 — — — — —	1 — 37 — — — — —	4 — 10 — — — — —	7 — 17 — — — — —	10 — 37 — — — — —
---	------------------	-----------------	------------------	------------------	------------------	-------------------

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin, direct-matin.	8 — 20 — — — — —	9 — 41 — — — — —	12 — 38 — — — — —	4 — 44 — — — — —	10 — 28 — — — — —
---	------------------	------------------	-------------------	------------------	-------------------

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à Saumur à 10 heures.

Etude de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, rue Condière.

PURGE LÉGALE.

Notifications ont été faites :

A la requête de M^{me} Marie-Adelina Revelière, veuve de M. Léon-Fulcrand Dumas, ancien receveur particulier, demeurant à Saumur, grande rue Saint-Nicolas, élisant domicile en l'étude de M^e Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, constitué pour elle ;
 1^o Suivant exploit de Dufour, huissier à Saumur, en date du 27 juin 1876, enregistré ;
 A M. le Procureur de la République près le tribunal civil de Saumur ;
 2^o Suivant exploit de Barast, huissier à Paris, en date du 1^{er} juillet 1876, enregistré ;
 A M^{me} Louise-Adèle Lagrange, épouse de M. Edouard Villedieu, conseiller à la cour d'appel de Paris, et à celui-ci pour la validité, demeurant ensemble à Paris, boulevard Malesherbes, n^o 97 ;

De l'expédition d'un acte dressé au greffe du tribunal civil de Saumur, le vingt-sept mai dernier, enregistré, constatant le dépôt fait audit greffe de la copie dûment collationnée, signée et enregistrée, d'un acte passé devant M^e Clouard, notaire à Saumur, le dix-sept mai mil huit cent soixante-seize, enregistré et transcrit, contenant vente par : 1^o M. Guy-Auguste-Mathurin Monsallier, tailleur d'habits, demeurant à Laval, rue Saint-Martin, n^o 15, et M^{me} Françoise Perrin, son épouse, demeurant avec lui ; 2^o M. Edouard-Eugène Monsallier, célibataire, sellier, demeurant à Laval, Grand'Rue, n^o 26 ; 3^o M^{me} Jeanne Monsallier, épouse d'Edouard autorisée de M. Auguste Métauer, tailleur d'habits, demeurant à Laval, d'avec lequel elle est séparée de corps et de biens, ladite dame Métauer, culottière, demeurant à Paris, rue Mouffetard, n^o 34 ; 4^o M^{me} Jeanne-Marie Lecomte, épouse autorisée de M. Léon Quesnel, employé au chemin de fer de l'Ouest, avec lequel elle demeure à Paris, avenue Wagram, n^o 84 ; 5^o M^{me} Hortense-Marie Lecomte, célibataire, majeure, giletière, demeurant à Paris, rue Saint-André, n^o 21 ; 6^o M^{me} Françoise-Marie Lecomte, célibataire, majeure, mécanicienne, demeurant à Paris, rue du Mont-Cénis-Montmartre, n^o 70 ; 7^o M^{me} Anne-Marie Villedieu, célibataire, majeure, propriétaire, demeurant à Laval, rue de Belair ; 8^o et M. Edouard Villedieu, conseiller à la cour d'appel de Paris, chevalier de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, boulevard Malesherbes, n^o 97, au profit de M^{me} Dumas, d'une maison, située à Saumur, rue de la Maréchalerie, n^o 1, comprenant caves, au rez-de-chaussée corridor, salle à manger, cuisine, porche, vestibule, et deux autres pièces, avec petit grenier au-dessus de ces deux dernières pièces ; au premier étage trois chambres à feu et cabinet, mansarde et deux greniers au-dessus,

cour et jardin ; le tout forme un ensemble clos de mur, qui joint au midi M^{me} Dumas et M^{me} Bersoulé, au nord M^{me} Tessié et M. Albert, au levant le jardin du presbytère de Saint-Nicolas et M. Tailbouis, au couchant les bâtiments de l'arçonnerie de l'Ecole de cavalerie et la rue de la Maréchalerie ; cet immeuble est compris au cadastre sous les n^{os} 232, 232 pour partie, 286 pour partie, section G, pour une contenance de quatorze ares treize centiares.

Cette vente a été faite pour le prix principal, outre les charges, de seize mille francs.

Avec déclaration à M. le Procureur de la République et à M^{me} Villedieu, que ces notifications leur étaient faites afin qu'ils eussent à prendre, dans le délai de deux mois, à partir de ce jour, toutes inscriptions d'hypothèque légale qu'ils jugeraient convenable, et que faute par eux de le faire dans ledit délai, et icelui passé, cet immeuble demeurerait entre les mains de M^{me} Dumas, affranchi de toutes charges de cette nature.

Avec déclaration en outre à M. le Procureur de la République que les anciens propriétaires de cet immeuble sont, indépendamment des vendeurs ci-dessus nommés : 1^o M. Emile-Eugène Monsallier, en son vivant propriétaire, demeurant à Saumur, rue de la Maréchalerie, n^o 1 ; 2^o M. Jacques Popin, commissaire-priseur à Saumur, et dame Virginie Herbault, son épouse ; 3^o M. Etienne Rostaine, maître tailleur, demeurant à Paris, et dame Amable-Dorothée Féron, son épouse ; 4^o M. Raymond Descazeaux, propriétaire à Saumur ; 5^o Dame Marie-Marguerite Allain, veuve de M. François Regnard, demeurant à Angers, place Saint-Martin, et M. Regnard, son mari ; 6^o et pour partie : 1^o M^{me} Marie-Sophie Boieslesve, veuve de M. Clément-Louis Tessié-Dessablons ; négociant à Saumur ; 2^o M^{me} Arsène Boutet, veuve de M. Julien Tessié-Dessablons, salpêtrier à Saumur ; 3^o M^{me} Arsène Tessié-Dessablons ; 4^o et M. Alfred Tessié-Dessablons, employé de commerce à Saumur ; 5^o M^{me} Marie Tessié-Dessablons ; 6^o M. Gustave-Adolphe Tessié-Dessablons ; 7^o M^{me} Sophie Tessié-Dessablons ; 8^o M^{me} Valérie Tessié-Dessablons ; 9^o et M^{me} Juliette Tessié-Dessablons ; 10^o M. Julien Tessié-Dessablons, salpêtrier à Saumur ; 11^o M. Julien Boieslesve, négociant à Saumur ; 12^o M. Henri Denis et dame Anne Delaveau, son épouse,

Et que tous ceux du chef desquels il pourrait être pris sur cet immeuble des inscriptions d'hypothèque légale n'étant pas connus de M^{me} Dumas, elle ferait publier cette notification dans un journal judiciaire, conformément à l'avis du conseil d'Etat du neuf mai mil huit cent sept.

Pour extrait, dressé par l'avoué-licencié soussigné.

Saumur, le cinq juillet mil huit cent soixante-seize. (230) BEAUREPAIRE.

AVIS

M. MERCHER ayant, par suite de sa destitution, cessé ses fonctions d'huissier à la résidence de Saumur, la présente déclaration est faite pour que l'administrateur judiciaire de ses affaires personnelles, soussigné, puisse opérer le retrait de son cautionnement. (253) GUÉRIN.

A LOUER

En totalité ou par parties, Vastes appartements, caves propres au commerce des vins, greniers, écurie, remise, rue des Basses-Perrières, 3. S'adresser à M. PASQUIER, pharmacien. (268)

M^{me} RENAULT

SAGE-FEMME, Rue Carte, aux Rosiers-sur-Loire, Prend des pensionnaires à des prix modérés. Très-beau jardin clos de murs. (311)

RIELLANT

DENTISTE Rue de l'Hôtel-de-Ville, 17, à Saumur.

M^e COURTOIS, notaire aux Rosiers-sur-Loire, demande un principal clerc capable.

LE BIEN PUBLIC

DE PARIS Journal quotidien, politique et littéraire LE PLUS VARIÉ DES JOURNAUX SÉRIEUX Informations rapides et précises Expédié par les trains-poste du soir PRIMES EXCEPTIONNELLES La Réforme économique, Le Journal des Jeunes Mères, La Vie domestique, etc. DÉPARTEMENTS Trois mois : 15 fr. | Six mois : 30 fr. | Un an : 60 fr. Un Numéro : 15 centimes ENVOI DE NUMÉROS SPÉCIMENS Sur demande par lettre affranchie Paris, Rue Coq-Héron, 5

ANCIENNE PHARMACIE PASQUIER 20, rue du Marché-Noir, SAUMUR.

A. GLOSIER

Pharmacien-chimiste, successeur. Comme par le passé, on trouvera à la pharmacie un grand assortiment de **bandages herniaires**, de **ceintures abdominales**, de **bas élastiques** pour varices. Ces articles étant une spécialité de la maison, sont de première qualité et à des prix très-modérés. Appareils spéciaux, confectionnés sur mesure.

Nouvelle annonce de fortune.

Invitation à la participation aux chances de gains, aux grands tirages de primes garanties par le gouvernement du pays, dans lesquels plus de **8 millions 690,000 reichsmarks** doivent forcément sortir.

Dans ces tirages avantageux, contenant encore suivant prospectus seulement 84,500 lots, sortent les gains suivants, savoir : 1 gain évent. de 450,000 francs, ensuite marcs 300,000, 150,000, 80,000, 60,000, 2 fois 40,000, 36,000, 8 fois 30,000, 24,000, 20,000, 12 fois 18,000 et 15,000, 19 fois 12,000 et 10,000, 4 fois 8000 et 6000, 69 fois 5000 et 4000, 263 fois 3000 et 2000, 436 fois 1500, 1400, 1200 et 1000, 1648 fois 600 et 300, 160 fois 240, 200 et 180, 28150 fois 142, 2975 fois 140 et 122, 9750 fois 94, 80, 66 et 38, marcs, qui sortiront en 6 parties dans l'espace de quelques mois. Le premier tirage est officiellement fixé aux **20 et 21 Juillet a. e.**

et le lot original entier coûte seulement francs 20, le demi-lot original seulement francs 10, le quart de lot original seulement francs 5, et j'expédie ces lots originaux garantis par l'Etat (pas de promesses décevantes) même dans les contrées les plus éloignées, contre envoi affranchi du montant, le plus commodément dans une lettre chargée. Chaque participant reçoit de moi gratuitement avec le lot original aussi le prospectus original, muni du sceau de l'Etat et immédiatement après le tirage, la liste officielle, sans en faire la demande.

Le paiement et l'envoi des sommes gagnées se font par moi directement et promptement aux intéressés et sous la discrétion la plus absolue.

Chaque commande peut se faire par mandat de poste. On est prié d'adresser les ordres en toute confiance à **Samuel Heckscher senior**, Banquier et comptoir de change, à **Hambourg** (ville libre).

LA SITUATION

ET

FIGARO FINANCIER

DEUX JOURNAUX POUR LE PRIX D'UN SEUL

Ensemble : **10 fr.** par an ; — 3 mois, **3 fr.**
 Séparément : **Situation**, 8 fr. par an ; — 3 mois, **2 fr.**
Figaro, 6 fr. par an ; — 3 mois, **1 fr. 50.**

Les deux journaux, paraissant, l'un le **Jeu**di, l'autre le **Dimanche**, forment la publication la plus complète et la mieux renseignée.

LES PORTEURS DE TITRES, dans un temps où les meilleures valeurs sont atteintes, ont un intérêt pressant à être renseignés, presque au jour le jour, sur l'état du marché, les fluctuations des cours et l'imprévu des événements. Un seul numéro par semaine ne suffit plus.

Cette double publication répond aux besoins du public financier et lui fournit deux journaux pour le prix d'un seul.

RENSEIGNEMENTS DEMANDÉS ENVOYÉS SANS FRAIS.

On s'abonne contre envoi de timbres-poste, à l'administration, 33, rue Vivienne, PARIS.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.